

Le baromètre de la température Fnac



SOMMAIRE.....

1/ Climax -

L'EDITO - Le coupable idéal

2-3/ Point chaud

RPS - Avoir mal au travail !

4-5/ Le mégaphone

FERIES, JOUR DE SOLIDARITE, BRAQUAGE
Retour sur un combat CGT

6/ Le coup de gueule !

ECONOMIE

Le COVID qui tombe à pic !

7/ Le calendrier de l'avant

LES GRANDS MOMENT DU TRIMESTRE ECOULE

Apparemment né dans la province chinoise du Whuan où il se serait propagé de la Chauve souris, au Pangolin, puis du Pangolin à l'Homme le virus SARS-CoV-2, plus connu sous les noms de Covid 19 ou corona Virus, a profondément marqué nos vies ces derniers mois. Pour autant, ce virus est-il vraiment la cause de tous les maux qui nous touchent aujourd'hui?

En France, nous avons perdu en 10 ans 70 000 lits dans nos hôpitaux, 8 Milliards d'économies ont été réalisées sur ces mêmes hôpitaux pendant la même période. A cela s'ajoute la délocalisation de la production des principes actifs des médicaments hors d'Europe, et tout cela pour des raisons de rentabilité financière....

Malheureusement, rien ne laisse présager une quelconque remise en question des politiques qui nous ont conduit à la catastrophe. A l'instar de la crise financière de 2008 dont les effets désastreux n'ont en rien gommé les dérives des marchés financiers, on

observe qu'après un ou deux discours vantant les bienfaits de la sécurité sociale et de notre système de solidarité, les premières mesures visent à détruire ce système qui nous a pourtant permis d'éviter le pire. Allonger la durée du travail, baisser les droits des salariés, supprimer des postes dans les hôpitaux, les premières réflexions de nos gouvernants font froid dans le dos.

Et la Fnac dans tout Ça ?

Fidèle à sa tactique de ces dernières années, elle a tenté de profiter d'une situation de crise pour imposer le recul social à ses salariés par le biais d'un accord sur la modulation du temps de travail. Car si cette crise a révélé un fonctionnement caporalisé, et une volonté de faire le strict minimum pour les salariés, l'avidité de l'enseigne à elle éclose au grand jour. Pourtant, même privés de leurs libertés les plus élémentaires, les salariés et leurs syndicats ont réussi à faire reculer les projets antisociaux de la Fnac. Comme quoi, il est toujours possible pour les salariés d'imposer des choix justes, dans l'entreprise et hors de celle-ci. **A** méditer.



Point Chaud... R.P.S

Avoir « MAL » au travail



RPS (Risques psycho-sociaux) voilà un sujet qui laisse à réfléchir ! Un article de loi, le L4121-1 dit : « *L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.* » Nous parlerons donc là, de la santé mentale, pourtant quand ça ne va pas, la direction s'empresse de dire : *c'est sûrement un problème personnel !* Comment définir alors ce qu'est le RPS ? Il suffit d'aller fouiner dans l'organisation du travail et des méthodes de management. Il y a en effet encore beaucoup de chemin pour faire reconnaître ces maux liés à notre société de plus en plus liberticide, productive et individuelle.

Le travail peut être pour certains une souffrance et pour d'autres un épanouissement, ou le mélange des 2. Ceux qui souffrent, aiment leur travail,

sont consciencieux et trouvent généralement un sens à leur travail...

Ce qui fait souffrir, ce sont les changements de hiérarchie, de manière de travailler, les restrictions d'effectifs, mais nous voyons bien également dans les restrictions budgétaires, liées aux stratégies mises en place dans notre entreprise depuis plusieurs années, la source de nos soucis.

« Economiser, réduire les effectifs, bouleverser l'entreprise pour se mesurer au « pure player Amazon »

« Le travail, c'est l'activité déployée par les hommes et les femmes pour faire face à ce qui n'est pas déjà donné par l'organisation prescrite du travail. »

(Christophe Desjours - Psychanalyste) »

vers des décisions métamorphosant en profondeur notre entreprise vers son implantation sur « la toile »... Ces restrictions génèrent de l'anxiété à différents niveaux : disparition des métiers (disquaires, hôtesses de caisses, métiers supports...), en en imposant de nouveaux : électroménager, rayon jeux, papeterie, et même parfois assureurs !

Quelle drôle d'idée ! L'entreprise en mesure-t-elle les répercussions sur la santé des salariés ? Depuis la centralisation, nous vivons une escalade

« Ferions-nous mal ce que nous savons faire ? Et mal aussi ce que nous ne connaissons pas ? » L'anxiété de la fusion avec d'autres enseignes, des changements de process réguliers, des projets non finalisés ou qui tardent à venir, la mise en concurrence des prix sur internet d'où l'appauvrissement des catalogues en magasin, la confrontation à une clientèle ingrate et de moins en moins fidèle qui peut parfois être agressive. Oui, tout cela laisse des séquelles !



« Perte de sens et estime de soi... »

La solitude, la précarisation, la destruction des collectifs, l'individualisation et l'isolement de chaque salarié, rappellent que nous ne sommes que des variables d'ajustements !

Toutes ces manipulations créent des manques de repères quant à la raison première et contractuelle qui nous unit à l'entreprise : le contrat de travail et le pourquoi nous avons été embauchés.

Mais surtout cela fait surgir la peur de la précarité et de la mise au pilori.

Se « détacher »

pour éviter de souffrir, ok, mais cela reste très loin de la productivité et des objectifs demandés par l'entreprise pour assouvir ses actionnaires : **alors**

pour certains, on se surpasse et on donne tout jusqu'au Burn-out ! (épuisement professionnel).

A part les « cartes et services »... plus de ligne directive et de perspective commerciale, laissant souvent les employés s'auto-organiser, donc apporter des solutions à la place de l'entreprise.



Les pressions sur le management de proximité qui redescendent les objectifs sur les employés augmentent la pression journalière, répétée, planifiée et institutionnalisée du « chiffre » (inlassablement négatif) et « des objectifs » souvent inatteignables (REC, cartes, SFAM, benchmarking, etc).

Bref, vu notre quotidien, il ne faut pas croire :

« qu'on peut faire une omelette sans casser des oeufs » !

La perte économique, dûe aux conséquences

d u Covid 19, ne doit pas être une raison d'intensifier un management débridé, incitant à la productivité et nuisant à la santé des salariés .

Nous en sommes actuellement à la reprise du travail après 2 mois de confinement. La direction veille tout juste au respect des moyens sanitaires obligatoires, mais n'avez

crainte, à cause de cette catastrophe sanitaire, **nous allons le payer et au prix fort.**

De plus, l'accord sur l'aménagement du temps de travail n'a pas abouti et il va falloir être très vigilant sur la suite des événements.



Chaque salarié doit s'approprier et bien comprendre toutes ces nouvelles formes de curseurs managériaux pour redescendre leurs incidences, le plus précisément possible, aux représentants du personnel ou dans le « **document unique** » remis à jour tous les ans, ou dès qu'il est nécessaire afin que la direction mette une réponse en face de chaque problématique.

Au-delà de l'aspect subjectif de ce sujet que sont les Risques psychosociaux, la CGT Fnac est consciente des

ravages qu'engendrent l'organisation du travail de plus en plus chaotique, et s'efforcera de mettre quand il le faudra, la

direction face à ses responsabilités !

« Il règne dans ce pays une conviction managériale reposant sur la certitude qu'un salarié heureux risquerait de s'endormir et qu'il faut entretenir sa « précarité subjective », l'empêcher de se stabiliser dans son travail, spatialement, géographiquement, émotionnellement, collectivement. »

(Marie Pézé, Docteur en psychologie)

Fériers, jours de solidarité, braquage : retour sur un combat CGT

Au début, il y avait la convention collective et son article 25-2 puis en 2001 l'accord RTT qui en reprenait toutes les dispositions, le voici.

Article 13 : Travail les jours fériés Le 1^{er} mai est un jour férié chômé et payé conformément aux articles L222-5 et L 222-6 du Code du travail.



Les salariés, quelle que soit leur durée du travail, après trois mois d'ancienneté, bénéficient chaque année de sept autres jours fériés chômés et payés. Le nombre annuel

Lorsque le jour férié tombe sur un jour ouvrable de repos, il est compensé par un jour de repos. Lorsque le jour férié tombe dans une période de congés payés, il n'est pas compté comme jour de congé payé. Si le jour férié tombe un jour ouvrable qui est normalement travaillé, les heures effectuées sont rémunérées en plus du salaire mensuel, à 100 % ou font l'objet d'une récupération

Dans les faits, pendant longtemps la direction de la Fnac ne fournissait pas pour chacun des salariés les jours fériés où il était prévu de travailler, ces jours devaient être au maximum de trois.

de jours fériés reste identique à la situation actuelle de l'établissement. **Ces jours sont fixés dans chaque établissement au cours du dernier trimestre de l'année précédente pour l'année suivante après consultation du Comité d'Etablissement ou, à défaut, des Délégués du personnel.**

Connaitre à l'avance la position de ces jours permet au salarié d'organiser sa vie et de prévoir en conséquence.

Pour la CGT, ça limite le risque de chantage et/ou habituelles pressions, puisque la boîte ouvre pratiquement tous les jours fériés...

Devant le refus de la Fnac de se conformer aux dispositions conventionnelles et après de multiples interventions infructueuses, **c'est la CGT** qui a saisi la justice à **ROUEN** pour imposer le respect du droit.

Fin 2011, le TGI de Rouen a condamné la Fnac à produire ce fameux tableau.

La société n'a pas fait appel et a depuis cette date respecté la décision de justice mais seulement à ROUEN.

Le même phénomène s'est produit à **LA VALENTINE**, et c'est encore à l'initiative des **élus de la CGT** que **la direction a de nouveau été condamnée en 2017 et n'a pas davantage contesté la décision de justice.**

Entre temps et à l'occasion d'une rencontre lors des NAO, **la CGT** avait demandé à la direction d'uniformiser

la pratique dans tous les établissements, cette demande logique est restée lettre morte.

Ce qui a encore amené **les élus CGT** à se saisir du problème à **LABEGE**, avec une nouvelle condamnation de la Fnac pour les mêmes raisons en 2019. Mais en marge de l'obligation de fournir un tableau, s'est greffé le problème du jour de solidarité.

Apparu en 2004, ce jour de solidarité a été traité par la Fnac comme une aubaine, celle de faire travailler un jour de plus tous les salariés, mais sans salaire. Mais pas que, en effet la société a entendu ajouter ce jour aux 3 fériés traités par la convention et l'Art 13 de l'accord RTT.

Mais le jour de solidarité ne fait pas perdre son caractère férié au jour sur lequel est positionné la journée selon la cour de cassation.

Dit autrement, **le jour de solidarité doit être fixé sur un des trois jours fériés et pas en plus.**

Ce qui est rappelé dans la décision concernant LA VALENTINE.

Résistance encore d'une société Relais insatiable, et pendant plusieurs années.

Résultat, tous les ans et en moyenne, c'est à peu près 250000 € braqués aux salariés, on comprend la résistance !

A l'exception de quelques magasins, **la Fnac s'est finalement rendue aux arguments de la CGT** et respecte nos droits, mais que de temps perdu et un petit sentiment de solitude dans cette bataille sur plusieurs années.

La question se pose désormais de la restitution des jours indument travaillés par les collègues, sous forme de salaire ou de repos.

Encore un boulot pour la CGT et pour les salariés volontaires.



Coup de queue...

ECONOMIE: Le COVID qui tombe à pic !



Dans le monde d'avant, les capitalistes s'en donnaient à cœur joie aidés par un gouvernement à leur botte qui a brûlé le peu de pages qu'il restait dans le code du travail, qui a dézingué les acquis sociaux, (sécu, retraite, chômage....) qui a détruit la liberté des citoyens, instaurant une dictature minutieusement appliquée par des individus en uniforme dont, pour certains, le QI est digne de celui d'une poule, ces messieurs dames, représentants les forces de l'ordre. Exécutants, certes, d'une triste besogne.

Puis le Covid est arrivé ... Une aubaine pour les patrons ! Le monde s'est arrêté durant 7 semaines. Alors que certains confinés se sont jetés sur les pâtes ou le PQ, d'autres ont fait le plein d'actions comme le cher PDG de la FNAC un certain Enriquè Martinez. Bonne pioche le garçon car il les a acquises pour une bouchée de pain et **si on en croit la bourse, aujourd'hui, ça monte, ça monte La spéculation a du bon.**

On pourrait presque adhérer aux idées de certains sur la théorie du complot. Chaque fois, qu'une société est arrivée au bout d'un système, il y a eu une guerre. Nous sommes arrivés en 2020 au bout d'un schéma de société qui s'autodétruit



pour permettre l'enrichissement d'une poignée d'individus archi milliardaires. Mondialisation à outrance, destruction massive de l'écosystème, exploitation humaine par l'ultralibéralisme, consommation addictive et démesurée, précarité extrême de la majeure partie de la population.

Pour pouvoir repartir sur un autre type de société, une guerre basée sur une arme plus pernicieuse que les bombes se profile : **le Covid**. Il choisit ses victimes, flinguant les vieux et les personnes dites fragiles qui coûtent cher à la société, protégeant les enfants, nouvelle force de production pouvant être formatée et les femmes pour la reproduction et

l'accomplissement des tâches dégradantes. Non, c'est une blague ! Les effets BFM post confinement.... « Quand tout le monde vous ment en permanence le résultat n'est pas que vous croyez ces mensonges mais que plus personne ne croit plus rien .

« Un peuple qui ne peut plus rien croire ne peut se faire une opinion. Il est privé non seulement de sa capacité d'agir mais aussi de sa capacité de penser et de juger. Et avec un tel peuple, vous pouvez faire ce que vous voulez ! »

(H. Arendt) »

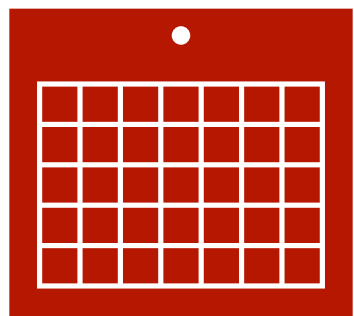
Prenons un peu de recul et analysons la situation

Si on regarde de près la stratégie des grandes enseignes dont la FNAC, de bons résultats, avant Covid, puis rémunération à 70 % des salariés en chômage partiel, donc cela ne coûte rien à l'entreprise, un prêt de 500 000 millions de l'état, une modulation du temps de travail négociée sur certaines entités le e-commerce au taquet. Tout bénéf !

Et en plus **l'opportunité de pouvoir faire le ménage sur les magasins jugés peu rentables dont la boîte va pouvoir se séparer au profit de franchises jugées plus profitables.** Tout ça en surfant sur les ordonnances Macron post covid qui ont réduit les travailleurs à la misère et à l'esclavage sous le régime de la terreur du licenciement.

Loin de réaliser cette stratégie immonde, les salariés eux sont prêts à donner leurs CP, à travailler 60h par semaine, à accepter une modulation pour être corvéables aux besoins du patronat et tout ça en les remerciant de ne pas l'avoir licencié, heureux de contribuer à une solidarité souhaitée ... De quoi ? De qui ?

Cependant, s'il n'existe pas encore de vaccin contre le Covid, n'hésitez pas à vous faire soigner contre le syndrome de Stockholm. Comme l'écrivait Gandhi, **« La désobéissance civile devient un devoir sacré quand l'État devient hors la loi ou corrompu »**



Le calendrier de l'avant...

Les grands moments du trimestre écoulé



MARS ...



10 Mars 2020 La direction laisse tomber la négociation « Qualité de vie au travail » pour en ouvrir une, sur l'aménagement du temps de travail avec la menace brandie de recourir au chômage partiel, si un accord n'était pas trouvé sur la flexibilité...



14 Mars 2020 Le gouvernement annonce la fermeture des commerces non essentiels. Les salariés de la Fnac Relais sont placés en activité partielle jusqu'au 15 avril....



18 Mars 2020 (1) La CGT donne écho à un article du « Canard Enchaîné » sur les dirigeants des grandes boîtes qui profitent des chutes importantes des actions pour en racheter à petit prix et espérer de juteuses plus-values... La Fnac est citée !



18 Mars 2020 (2) 1er communiqué de presse de la CGT pour obtenir la prise en charge du salaire à 100%, ainsi que le versement de la participation et de l'intéressement aux échéances habituelles.



19 Mars 2020 Interrogé par France Info, Enrique Martinez, interpellé par le journaliste sur le communiqué de la CGT, concède un paiement du salaire à 100% « dans un premier temps » jusqu'à la fin Mars. L'histoire dira si certains courriers syndicaux datés du 20 mars, ont pu peser dans une décision déjà prise....



25 Mars 2020 Suite à la lettre ouverture de la CGT à la DRH, pour la prise en charge du salaire à 100% sur le mois d'Avril, les élus et mandatés CGT demandent d'avoir le même traitement que les collègues pendant le chômage partiel. Consigne est passée de ne pas poser d'heures de délégation (totalement prises en charge).

AVRIL ...



1 Avril 2020

La CGT publie un communiqué de presse pour demander le non-versement des dividendes.



10 Avril 2020

Enrique Martinez annonce une baisse de 25% de sa rémunération et en profite pour conditionner celle des salariés pendant l'activité partielle, à un accord sur la modulation du temps de travail.

10 Avril 2020

Le dispositif de recours au chômage partiel est prolongé jusqu'au 30 Juin à la Fnac Relais



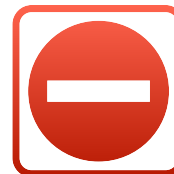
13 Avril 2020

La CGT communique sur les « emplettes » boursières d'Enrique Martinez et nuance « son sens du sacrifice ».



19 Avril 2020

La Fnac est la première entreprise à bénéficier d'un prêt de 500 millions, garanti par l'état.



Du 15 au 23 avril 2020

La CGT dénonce le chantage à la rémunération dans les médias. Les articles pleuvent. Pour un 100% de rémunération jusqu'au 11 Mai, les contreparties sont ahurissantes (Semaine jusqu'à 42 heures sur 6 jours, jours de repos incertains, flexibilité à la carte en fonction des besoins du service, perte des RTT).



23 avril 2020

Fin des négociations. Aucune organisation syndicale ne valide cette modulation du temps de travail. Malgré toutes les aides publiques perçues, la Fnac met son chantage à exécution et paiera ses salariés à 70% du salaire brut. La CGT ne manquera pas de donner suite à l'affaire dans les médias.

28 avril 2020

Annonce du dé-confinement au 11 Mai 2020



28 avril 2020

La consultation sur le plan de reprise d'activité débute. Pour la CGT, la santé des salariés est la priorité des priorités. Tous les investissements humains ou financiers vont être discutés et pinaillés.

MAI ...



Entre le 1 et le 11 mai 2020 Pour contrer un plan de prévention minimaliste, la CGT multiplie les communiqués de presse et menace de porter le dossier en justice, à l'image d'Amazon. Pour la CGT, le port du masque par tous, salariés comme clients, reste le meilleur moyen de diminuer la propagation du virus.



6 mai 2020 Le CSEC refuse d'être consulté avant les CSER régionaux.



6 mai 2020 Tardivement dans la soirée du 7 Mai, sous la pression générale, la direction rend le masque obligatoire pour les clients.



11 mai 2020 Tous les magasins rouvrent sauf Lyon Part-Dieu. La CGT, soutenue par les autres organisations syndicales, demande un CSEC extraordinaire sur la situation économique et financière de ce magasin en particulier, et de la Fnac Relais en général.



LA CGT pendant
le confinement,
c'est :

- 25 publications**
(tracts, déclarations, memento, lettre ouverte)
- **6 gazettes du COURT CENTRAL sur les débats du CSEC**
 - **6 communiqués de presse.**

Page 9

cgtnfnac.com



facebook.com/cgtnfnac/



twitter.com/CgtFnac



[cgt fnac](#)

